

# CONDITIONS GÉNÉRALES

JANVIER 2025

## La société :

**DISTRIVERT**, SAS au capital de 34.799.300 €. RCS BREST 445 330 236, dont le siège est en Laminou Industrielle de Laminou CS20100 29206 Landerneau Cedex et ses franchisés, dénommée ci-après l'émetteur, met en place une carte de fidélité permettant à ses clients et aux clients de ses franchisés qui le souhaitent et suivant les conditions et modalités ci-après exposées, de cumuler lors de leurs achats un certain nombre de points donnant droit à des chèques fidélité.

## I - OBJET DE LA CARTE DE FIDÉLITÉ

La carte de fidélité permet exclusivement de cumuler des points lors des achats visés à l'article III - 1) dans les enseignes Magasin Vert, Point Vert, Le Récolteur, Eureden et BDV Service de Bretagne et Vendée. Liste des magasins participants consultable sur le site [monmagasinvert.fr](https://www.monmagasinvert.fr) (https://www.monmagasinvert.fr/localisation/). Le cumul de ces points donne lieu à l'attribution de chèques fidélité utilisables dans ces mêmes enseignes, qui ne peuvent être convertis en espèces.

## II - DÉLIVRANCE DE LA CARTE

1) La carte est délivrée à tout client majeur qui adhère au programme de fidélité « Entre nous », il reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et déclare les accepter sans réserve.

2) La carte est gratuite et strictement personnelle.

## III - FONCTIONNEMENT ET AVANTAGES DE LA CARTE

1) Donnent lieu à attribution de points :

- Les achats effectués en paiement comptant dans les enseignes Magasin Vert, Point Vert, Le Récolteur, Eureden, BDV Service

- Les achats effectués en ligne sur le site [www.monmagasinvert.fr](https://www.monmagasinvert.fr) sous réserve d'être connecté via mon espace client et d'avoir enregistré le numéro de ma carte

Sont expressément exclus : les achats de produits d'agro-équipement (matériaux, combustibles, remorques, les achats de produits grande culture et produits professionnels (phytopharmaceutiques, engrais, semences, aliments pour animaux non domestiques, produits vétérinaires, produits horticoles et maraichers...), les achats de radentides et insecticides par application du décret n° 2019-643 du 26/06/19, les achats de prestations de services (location, livraison, montage...), les achats en paiement fractionné.

2) Pour bénéficier de l'attribution de points, le client doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse.

3) Les points sont attribués suivant le barème ci-après : 5 points par tranche de 5 € d'achats.

4) Lorsque le cumul des points atteint 250 points, le client recevra un chèque fidélité de 5 €.

Les chèques fidélité seront envoyés par e-mail ou SMS à chaque client et mis à disposition en caisse. Si, lors de son adhésion ou programme de fidélité « Entre nous » le client a indiqué souhaiter recevoir ses informations fidélité (dont les chèques fidélité) par e-mail, alors celles-ci lui sera adressées par e-mail, dans le cas contraire, le client recevra ses informations fidélité par SMS. A défaut d'avoir mentionné un e-mail ou un numéro de téléphone, DISTRIVERT attire l'attention du client sur le fait qu'il ne pourra pas recevoir son chèque fidélité et que seul un passage en caisse lui permettra de savoir s'il bénéficie d'un chèque fidélité en cours de validité.

Ce chèque fidélité a une durée de validité de 3 mois. Il doit être exclusivement utilisé pour l'acquisition de produits donnant lieu à attribution de points. DISTRIVERT se garde le droit de relancer le client par e-mail ou par SMS afin de lui rappeler qu'il a un chèque fidélité non utilisé.

5) Les points acquis seront annulés 3 ans après la dernière transaction commerciale.

Les avantages de la carte :

### OFFRE DE BIENVENUE :

Le client adhérent au programme de fidélité « Entre nous » ayant fourni lors de son adhésion une adresse e-mail et/ou un SMS et acceptant de recevoir ses informations fidélité par e-mail et/ou SMS recevra une offre de Bienvenue de 15% de remise immédiate sur l'article de son choix hors achats de produits d'agro-équipement (matériaux, combustibles, remorques...), les achats de produits grande culture et produits professionnels agricoles, (phytopharmaceutiques, engrais, semences, aliments pour animaux non domestiques, produits vétérinaires, produits horticoles et maraichers...), les achats de radentides et insecticides par application du décret n° 2019-643 du 26/06/19, les achats de prestations de services (location, livraison, montage...), les achats en paiement fractionné, abris de jardin, librairie, équipements d'atelier, nettoyeurs haute pression, et promotions en cours.

La remise est fixée à 10% pour les outils à moteur, électroportatif inclus.

Offre valable une seule fois par carte de fidélité.

DISTRIVERT se garde le droit de relancer le client par email ou par SMS afin de lui rappeler qu'il a une offre de bienvenue non utilisée.

### OFFRE ANNIVERSAIRE :

Le client adhérent au programme de fidélité « Entre nous » ayant fourni lors de son adhésion, sa date d'anniversaire ainsi qu'une adresse e-mail et/ou un SMS et acceptant de recevoir ses informations fidélité par e-mail et/ou SMS recevra une offre anniversaire sous la forme d'une remise immédiate

de 5€ (euros) sur l'ensemble du magasin pour un montant minimum d'achat de 5 euros. Le client recevra son offre anniversaire 1 semaine avant la date de son anniversaire et sera valable pendant mois à partir de la date d'envoi de l'offre.

Offre valable une seule fois par carte de fidélité.

DISTRIVERT se garde le droit de relancer le client par e-mail ou par SMS afin de lui rappeler qu'il a une offre de bienvenue non utilisée.

### GARANTIE VÉGÉTALE :

La reprise de nos végétaux de pépinière (hors plante vivace, annuelle, bi-annuelle et plantes conservées en pot) est garantie pendant 1 an, en cas de problème, nous les remplaçons sur présentation de votre preuve d'achat et de votre carte de fidélité ayant servi pour l'achat.

Cette garantie est étendue à une année supplémentaire soit 2 ans pour les clients ayant adhéré au programme de fidélité.

### IV - VALIDITÉ DE LA CARTE

La carte est valable pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut résilier son adhésion à la carte fidélité sous réserve d'un préavis de 3 mois.

L'émetteur pourra toutefois résilier sans préavis une carte lorsque son titulaire en aura fait une utilisation abusive ou frauduleuse. Les points attribués seront alors annulés sans aucune compensation.

En cas de perte, le client pourra sur simple demande en magasin se faire établir un duplicata de carte.

En cas de non-utilisation de la Carte de fidélité par le client pendant une période continue de 3 ans (c'est-à-dire aucun achat effectué sur internet et dans les Magasins participant au Programme de fidélité « Entre nous » pendant cette période), DISTRIVERT supprimera de son fichier client toute donnée à caractère personnel du titulaire de la carte qui aura été collectée dans le cadre du programme de fidélité « Entre nous » et se réserve le droit de désactiver la carte de fidélité définitivement.

### V - ENQUÊTES DE SATISFACTION

En participant au programme de fidélité « Entre nous », le client consent à recevoir des enquêtes de satisfaction à l'adresse e-mail fournie lors de son inscription au programme. Ces enquêtes visent à évaluer sa satisfaction à l'égard de nos produits et services, ainsi que de nos enseignes. Les données sont recueillies uniquement à des fins d'évaluation de la satisfaction client et d'amélioration des produits, services et enseignes de DISTRIVERT.

Le client pourra demander le retrait de son avis dans les conditions suivantes :

- cliquer sur le lien de désabonnement contenu dans l'enquête de satisfaction.  
Le client a le droit de refuser de recevoir ces enquêtes de satisfaction à tout moment en modifiant ses préférences de communication dans son compte de fidélité sur le site [monmagasinvert.fr](https://www.monmagasinvert.fr) ou en le notifiant à son passage caisse. La participation à ces enquêtes est volontaire et ne compromet en aucun cas les avantages ou les privilèges liés à l'adhésion au programme de fidélité.

### VI - MODIFICATION DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

DISTRIVERT se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et pourra informer le client de toute modification significative par le moyen qui lui semble le plus adéquat (affichage en magasin, courrier, emailing, mise à jour des nouvelles conditions générales sur le site [www.monmagasinvert.fr](https://www.monmagasinvert.fr), etc.). La dernière version des conditions générales applicables au Programme de fidélité est consultable sur le Site internet. DISTRIVERT invite le client à les consulter régulièrement. En cas d'évolution, de suspension ou d'arrêt du Programme de fidélité « Entre nous », DISTRIVERT notifiera par e-mail et/ou courrier, les clients 3 mois avant la date de l'évolution, de suspension ou d'arrêt et permettra aux clients d'utiliser les bons 3 achats de l'ancien programme jusqu'à la date indiquée sur les coupons.

### VII - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de la demande de délivrance de la carte sont indispensables pour la gestion de la carte de fidélité. Ces données sont destinées à DISTRIVERT et à ses salariés et peuvent être transmises à d'éventuels prestataires de cette dernière dans le cadre de l'externalisation de certaines activités ou afin de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires. Ces tiers sont notamment le cas échéant les éventuels sous-traitants opérationnels ou techniques, les prestataires juridiques, comptables, informatiques et les administrations nationales.

En application du Règlement européen 2016/679 le client titulaire d'une carte dispose d'un droit d'accès, de rectification et à la fois d'échec d'affranchement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données, en justifiant de son identité en écrivant à l'adresse suivante : [dpo-rppd-ed@eureden.com](mailto:dpo-rppd-ed@eureden.com) ou par courrier postal : Eureden - Service DPV - CS 22129 - 56004 VANNES CEDEX.

Pour de plus amples informations concernant les traitements des données réalisées par DISTRIVERT et connaître vos droits, notre Politique de confidentialité est disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.monmagasinvert.fr/politique-de-protection-des-donnees-a-caractere-personnel>

### VIII - GESTION DE LA CARTE DE FIDÉLITÉ

La carte de fidélité est gérée par la société DISTRIVERT. Tout renseignement peut être obtenu par simple demande à : DISTRIVERT - Service Carte de fidélité - ZI LANRINOU CS20100 29206 LANDERNEAU CEDEX.

Version du 28/01/2025



# DES AVANTAGES QUI NOUS RAPPROCHENT

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ VALABLE CHEZ :

Point Vert

Magasin Vert



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ENTRE NOUS, ON EST TRÈS NATURE.

Point Vert

Magasin Vert



# VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE... NATURELLEMENT !

## OFFRE DE BIENVENUE POUR LA CRÉATION DE VOTRE CARTE DE FIDÉLITÉ

BÉNÉFICIEZ DE  
**15%**  
DE  
REMISE IMMÉDIATE

SUR VOTRE ARTICLE PRÉFÉRÉ !  
\*Voir conditions au dos.



CRÉEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE  
EN QUELQUES SECONDES !

Consultez vos points, vos chèques fidélité  
et gardez vos tickets sous la main.



SCANNEZ POUR  
CRÉER VOTRE  
COMPTE EN LIGNE !

**250**  
POINTS  
**= 5€** DE  
REMISE

### CHÈQUES FIDÉLITÉ

Pour 5 € d'achat, gagnez 5 points. Et tous les **250 points**, recevez **5 euros en chèque fidélité**, utilisable sous 3 mois.

Recevez votre chèque  
fidélité en 24h par sms  
ou par e-mail !

### ANIMOFID

Toute l'année, bénéficiez  
de **5% de remise**  
immédiate sur une  
sélection de 220 aliments  
pour chien et chat.



### OFFRE ANNIVERSAIRE

Pour votre anniversaire,  
bénéficiez de **5 €**  
de remise immédiate  
sur vos achats ! Une belle  
occasion de se faire plaisir !



ET BIEN D'AUTRES  
AVANTAGES  
À DÉCOUVRIR...

Tels que les **OFFRES FIDÉLISSIMES**,  
des avantages rien que pour vous, ou en-  
core l'extension de la **Garantie Végétale** qui  
passe d'1 an à 2 ans !